Pour les proches

Tu as reçu des messages sur une personne que tu aimes ?

Ceux qui organisent une mise au pilori en ligne écrivent souvent aux parents, aux frères et sœurs, au partenaire : des accusations graves, des photos, parfois des menaces. Le but est d'isoler la personne visée et de faire peur à son entourage. Cette page se lit en cinq minutes ; tu peux l'imprimer ou l'envoyer en PDF.

1 Tout de suite

- ☐ S'il y a une menace concrète contre un membre de la famille, appelle le 117 en Suisse ou le 112 en Italie.
- ☐ Ne réponds pas, ne rappelle pas et n'entre pas dans le groupe ou la chaîne pour défendre la personne : c'est exactement ce que veulent les auteurs.
- ☐ Sauvegarde tout avant de bloquer ou d'effacer : des captures d'écran où l'on voit le numéro ou le nom du compte, la date et l'heure.
- ☐ Ne transfère pas les messages à d'autres parents ou amis. Ne transfère jamais de photos ou de vidéos intimes : cela peut être une infraction aussi pour toi.

2 Les accusations

- ☐ Des accusations anonymes dans une discussion ne sont pas des preuves. Ceux qui organisent ces campagnes choisissent exprès les accusations les plus graves, parce qu'elles isolent la victime et poussent les autres à ne pas la défendre.
- ☐ N'essaie pas de les vérifier toi-même et n'interroge pas la personne comme dans un procès. S'il est question d'infractions, c'est l'affaire de la police et de la justice.
- ☐ Ne demande pas à voir des photos ou des vidéos et ne les cherche pas.

3 Parler avec la personne

- ☐ Dis-lui calmement ce que tu as reçu. Beaucoup de victimes ne savent pas que leurs agresseurs écrivent aussi à leurs proches.
- ☐ Écoute sans la pousser à tout raconter et sans juger ce qu'elle a fait ou ce qu'elle ressent.
- ☐ Ne promets pas ce qui ne dépend pas de toi, comme « tout va disparaître ».
- ☐ Ne décide pas à sa place : n'écris pas aux agresseurs et ne porte pas plainte en son nom sans son accord.
- ☐ Propose des choses concrètes : rassembler les preuves pour elle, l'accompagner à la police ou chez un avocat.

4 Protéger la famille

- ☐ Ne répondez pas aux numéros inconnus ou étrangers et ne donnez aucune information au téléphone : où vous habitez, où vous travaillez, qui est à la maison.
- ☐ Convenez d'un mot de code pour reconnaître les faux appels de personnes qui se font passer pour un parent ou pour la police.
- ☐ Sur WhatsApp, activez la mise en silence des appels inconnus ; sur Telegram, masquez le numéro (Confidentialité et sécurité › Numéro de téléphone › Personne).
- ☐ Méfiez-vous de quiconque propose de trouver les auteurs ou de tout effacer contre de l'argent : c'est presque toujours une arnaque.

5 Toi aussi, tu peux demander de l’aide

- ☐ Si les menaces te visent, tu es toi aussi une victime et tu peux porter plainte.
- ☐ En Suisse, l’aide aux victimes, au 142, est gratuite, répond 24 heures sur 24 et conseille aussi les proches. Pour parler à quelqu’un, il y a le 143, La Main Tendue.
- ☐ En Italie, Telefono Amico (02 2327 2327) et Samaritans (06 77208977, de 13 h à 22 h) écoutent gratuitement, en italien.
- ☐ Si des jeunes de la famille sont touchés : Pro Juventute 147 en Suisse, Telefono Azzurro 19696 en Italie.

Pour en savoir plus

- Menaces contre toi et ta famille nées sur Telegram : comment protéger tes proches
- Tenir le coup : ce qu’une mise au pilori en ligne fait à la santé et où trouver une écoute gratuite
- Comment conserver les preuves d’une mise au pilori sur Telegram
- Faux hackers et fausses agences : qui promet de récupérer, d’effacer ou de « détruire » ne veut que ton argent

Informations vérifiées le 19 octobre 2026. Information générale, pas un conseil juridique.

https://sonosottoattacco.org/fr/proches/